

Année 2022 2023
Mardi 06 décembre 2022

iD-Flash
Adhérents n°09

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Coupures d'électricité : pour IDFO, les EPLE ne doivent pas être concernés

Le ministère a réuni vendredi 2 décembre les Fédérations au sujet des éventuelles coupures d'électricité qui pourraient ponctuellement affecter les établissements scolaires situés en métropole (hors Corse) dans les mois à venir.

1. La situation présentée par la Secrétaire Générale du Ministère

Malgré la demande de l'Éducation Nationale d'exonérer les établissements scolaires, des délestages sont à prévoir, selon les pics de consommation, a priori en janvier et février sur des plages tournantes de 2 heures entre 8h et 13h et de 18h à 20h.

Les régions (selon l'ancienne désignation) seront connues à J-1 (15h), et les chefs d'établissement pourront se connecter à 17h sur le site Ecowatt pour savoir si leur établissement scolaire est concerné.

Les établissements scolaires non délestés qui accueilleront les élèves prioritaires (parents personnels santé, forces de sécurité intérieure, établissements pénitentiaires et entreprises d'importance vitale identifiées par le Préfet) seront informés à J-1 (17h).

En cas de coupure le matin, l'établissement scolaire sera fermé. Selon les possibilités, et les garanties de sécurité, la restauration comme l'accueil des élèves internes seront assurés : les collectivités territoriales doivent se rapprocher des établissements scolaires pour vérifier que les systèmes d'alarme-incendie ne sont pas défectueux et proposer du matériel de sécurité complémentaire (torches, sifflets...).

Les questions de l'organisation des transports scolaires, de la gestion des équipements sportifs et des plateaux techniques dans les établissements professionnels pendant les périodes de délestage restent également à préciser avec les collectivités territoriales.

Des fiches-conseil vont être mises à disposition des chefs d'établissement et une ligne téléphonique dédiée à destination des parents sera proposée dans les rectorats.

2. La position d'Indépendance et Direction

Pendant la période COVID, maintenir les établissements ouverts était une priorité, apparemment les priorités changent ...

Les mesures de sécurité ne semblent pas avoir été envisagées à la hauteur des conséquences produites par ces coupures d'électricité :

- **Quel encadrement et quelles activités pour les élèves internes ? Quelle responsabilité incombe au chef d'établissement en cas de besoin d'évacuation, de problème de santé, d'impossibilité de joindre les parents ... ?**
- **Comment concevoir que les collectivités territoriales auront le temps, d'ici le mois de janvier, de procéder aux vérifications demandées dans tous les établissements, en particulier ceux dont les systèmes de sécurité sont actuellement obsolètes voire défectueux ?**
- **Enfin, imaginer qu'une information de fermeture à J-1, en fin de journée, puisse permettre la réorganisation de l'accueil des élèves dits "prioritaires" ou des internes le lendemain relève de l'utopie.**

Les personnels de direction seront, encore une fois, seuls à la manœuvre et face à des responsabilités de sécurité, matérielles et pédagogiques qui vont bien au-delà de leurs missions.

ID-FO demande que les établissements scolaires soient prioritaires pour déroger au délestage et qu'ils ne soient pas concernés par d'éventuelles fermetures.

Le Secrétariat National

Indépendance et Direction